



Conditions générales de vente

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre 1 vie 2 chiens , entreprise spécialisée dans l'éducation et les activités canines, représentée par Vanessa Pelletier , et ses clients. Elles traitent les droits et obligations des parties concernant les prestations d'éducation canine, de loisirs et les programmes en ligne.

En validant sa réservation ou sa prestation, le client accepte sans réserve les présentes CGV.

Article 2 : Prestations proposées

1 vie 2 chiens propose des prestations d'éducation canine et des activités de loisirs pour chiens, incluant notamment :

- Des activités olfactives et aquatiques.
- Des programmes en ligne.
- Des séances individuelles et collectives d'éducation et de loisirs canins.
- Des balades canines, cani-marche, et cani-rando.
- Des journées thématiques.

Les prestations sont réalisées en utilisant des méthodes respectueuses et bienveillantes, adaptées aux besoins du chien et de son propriétaire.

Article 3 : Tarification

Les tarifs des prestations sont indiqués sur le site internet

de 1 vie 2 chiens ou communiqués directement au client. Ces tarifs sont exprimés en euros et 1 vie 2 chiens n'est pas assujetti à la TVA , conformément à la législation en vigueur.

1 vie 2 chiens se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, le tarif applicable sera celui en vigueur au moment de la réservation de la prestation.

Article 4 : Réservations et paiements

Pour toute réservation d'une activité collective, des arrhes de 10 € sont demandées au moment de la réservation. Pour une activité ou séance individuelle, les arrhes s'élèvent à 20 €. Le paiement de ces arrhes valide la réservation de la place, et la solde restante sera due le jour de l'activité ou de la séance.

Les arrhes sont remboursables si l'annulation est effectuée plus de 7 jours avant la date de l'activité ou de la séance. Cependant, si le client annule dans les 7 jours précédant la date de l'activité, les arrhes ne seront pas remboursables.

Le paiement peut être effectué par virement bancaire, espèces, chèques, lien de paiement, ou tout autre moyen de paiement accepté par 1 vie 2 chiens .

Article 5 : Droit de rétractation et annulations

Le client peut annuler sa participation à une activité ou à une séance en respectant un délai de rétractation de 7 jours avant la date de l'activité ou de la séance . Si l'annulation est effectuée avant les 7 jours précédant la date de l'activité, les arrhes seront remboursées. En revanche, si l'annulation intervient dans les 7 jours précédant la date de l'activité ou de la séance , aucun remboursement des arrhes ne sera possible .

En cas d'annulation par 1 vie 2 chiens pour des raisons liées aux conditions météorologiques, à la santé du prestataire, ou à tout autre événement imprévu, les arrhes seront remboursées ou la place sera rapportée sur une date ultérieure.

Article 6 : Obligations du client

Le client s'engage à respecter les consignes données par 1 vie 2 chiens lors des séances et des activités. Il est de la

responsabilité du client de veiller à ce que son chien soit en bonne santé, à jour de ses vaccins, et traité contre les parasites.

Le client doit faire preuve de respect envers son chien, en utilisant des méthodes douces et bienveillantes, et en respectant l'environnement pendant les activités. De plus, le client doit adopter un comportement respectueux vis-à-vis de Vanessa Pelletier , des autres participants, et des autres animaux présents.

En cas d'exclusion du chien d'une activité ou d'un cours collectif pour quelque raison que ce soit (sécurité, comportement, etc.), aucun remboursement ne sera accordé.

Le client est responsable des dommages causés par son chien lors des prestations.

Article 7 : Obligations de 1 vie 2 chiens

1 vie 2 chiens s'engage à utiliser des méthodes respectueuses du bien-être animal et adaptées aux besoins du chien. Le prestataire a une obligation de

moyens, mais pas de résultats. Le comportement du chien dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle du prestataire.

De plus, 1 vie 2 chiens s'engagent à se former en continu, à acquérir de nouvelles connaissances et compétences, afin de proposer des activités de qualité, dans le respect et la bienveillance du chien et de son accompagnant.

Article 8 : Sécurité

Pour la sécurité de tous, les chiens doivent être sociables avec leurs congénères et les humains lors des activités collectives. En cas de réactivité ou de comportement inapproprié, 1 vie 2 chiens se réserve le droit d'exclure un chien de l'activité si cela est nécessaire pour garantir la sécurité de tous. Si une exclusion est nécessaire, aucun remboursement de l'activité ne sera effectué.

Article 9 : Activités collectives

Lieu et horaires : Les lieux des activités collectives sont communiqués par point GPS quelques jours avant la date prévue. Le départ et le rendez-vous se font exclusivement à ce lieu.

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 10 chiens par activité collective pour garantir une bonne qualité d'encadrement.

Comportement des chiens : Les chiens doivent être sociables, à jour de leurs vaccins. Si un chien est en rééducation, Vanessa Pelletier décidera si le chien peut participer à l'activité collective.

Retardataires : Si un participant à plus de 10 minutes de retard, 1 vie 2 chiens et les autres participants se réservent le droit de commencer l'activité sans lui.

Article 10 : Programmes en ligne

Les programmes en ligne proposés par 1 vie 2 chiens sont accessibles en illimité et ne peuvent être partagés ou reproduits sans autorisation écrite. Le client s'engage à ne pas partager ses identifiants ni les contenus des formations avec des tiers.

Les vidéos et documents sont destinés à un usage strictement personnel.

Une fois le programme en ligne acheté, aucun remboursement ne sera accordé.

Article 11 : Données personnelles

Les informations personnelles recueillies lors des réservations ou de l'achat des programmes en ligne sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre des services proposés par 1 vie 2 chiens . Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en contactant 1 vie 2 chiens .

Article 12 : Utilisation des avis et témoignages clients

1 vie 2 chiens peut utiliser les avis et témoignages de ses clients pour des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, etc.). Si le client ne souhaite pas que son avis soit publié, il peut en faire la demande par écrit.

Article 13 : Litiges et règlement à l'amiable

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable. Si aucune solution n'est trouvée, les parties peuvent recourir à un médiateur. En

dernier recours, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Draguignan .

Article 14 : Mentions légales

Tous les contenus, formations et vidéos proposés par 1 vie 2 chiens sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans accord préalable est strictement interdite.

Article 15 : Lieux de prestation

Les prestations proposées par 1 vie 2 chiens peuvent être réalisées sur le terrain d'éducation de 1 vie 2 chiens situé à Aiguines, ainsi que dans des lieux publics ou en extérieur, selon les besoins des activités.

Lors des activités en extérieur, 1 vie 2 chiens ne saurait être tenu responsable des éléments extérieurs imprévus tels que la présence de chasseurs, de troupeaux d'animaux, de chiens ou tout autre facteur échappant au contrôle du prestataire.

Article 16 : Adaptation des activités

Vanessa Pelletier se réserve le droit de modifier une activité ou une séance si elle estime que celle-ci n'est pas adaptée aux capacités ou à l'état émotionnel ou à l'état de santé du chien. Cette modification a pour but de ne pas mettre le chien en situation d'échec et de lui procurer une expérience positive, respectueuse de ses besoins physiques et émotionnels.

De même, en cas de conditions défavorables, 1 vie 2 chiens se réservent le droit d'adapter ou de reporter l'activité.

Article 17 : Droit à l'image

Lors des activités et séances, 1 vie 2 chiens se réserve le droit d'utiliser les photographies et vidéos prises à des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, supports de communication, etc.). Si le client ne souhaite pas que son image ou celle de son chien soit utilisée, il doit en informer 1 vie 2 chiens par écrit (email ou courrier). Le client peut également demander le retrait d'une photo ou vidéo à tout moment.

Article 18 : Conditions spécifiques aux activités aquatiques

Les activités aquatiques proposées par 1 vie 2 chiens sont spécifiquement destinées aux chiens. Elles ont pour objectif d'apprendre une activité au chien, de le désensibiliser à l'environnement aquatique (par exemple, la natation), ou de lui enseigner un sport canin tel que le dog Diving, ou à le désensibiliser au cani-paddle, ou le désensibiliser au cani-kayak.

Les activités se déroulent au bord du lac, dans des zones où les participants ont pied. 1 vie 2 chiens met tout en œuvre pour garantir la sécurité du chien en fournissant des gilets de sauvetage pour les chiens et également pour les accompagnants humains. Les activités sont centrées sur le bien-être, l'apprentissage et la sécurité du chien, ainsi que sur son état émotionnel, sous la supervision de Vanessa Pelletier .

Responsabilités de l'accompagnant humain

L'accompagnant humain doit :

- Être en bonne condition physique et à l'aise dans l'eau, même si les activités se déroulent dans des zones où il a pied.

- Savoir nager et être prêt à se mouiller, tout en respectant les consignes de sécurité données par 1 vie 2 chiens .

- La responsabilité de 1 vie 2 chiens se limite aux activités relatives à l'enseignement de l'activité canine, à l'état émotionnel du chien et à sa sécurité. En participant aux activités aquatiques, l'accompagnant humain reconnaît être conscient des risques inhérents à ce type d'activité et accepte d'assumer l'entière responsabilité de sa propre sécurité.

1 vie 2 chiens décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident concernant l'accompagnant humain ou son chien pendant les activités aquatiques.

Article 19 : Conditions spécifiques aux cani-balades, cani-rando et cani-marche

Les cani-balades, cani-rando et cani-marche proposés par 1 vie 2 chiens sont des activités destinées à renforcer le lien entre l'humain et son chien. Elles permettent aux participants de partager des moments de complicité, tout en offrant une dépense physique et mentale pour le chien dans un cadre naturel.

1 vie 2 chiens veille à choisir des itinéraires accessibles et sans difficulté majeure, afin que les balades soient adaptées au plus grand nombre de participants.

Responsabilités des accompagnants humains

Les participants doivent :

- Être en bonne condition physique et capable de marcher sur des distances plus ou moins longues, selon le niveau de l'activité.
- Respecter les consignes de sécurité et de comportement données par 1 vie 2 chiens .
- Assurer le contrôle de leur chien et veiller à son comportement pendant toute l'activité.

Décharge de responsabilité

1 vie 2 chiens décline toute responsabilité en cas d'événements extérieurs imprévus pouvant survenir lors des balades (présence d'autres animaux, intempéries, etc.). De plus, le prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de conflit entre chiens ou d'accident survenu pendant l'activité. Chaque participant est responsable de la gestion de son chien et de sa sécurité.

Article 20 : Conditions relatives aux maladies chroniques,

traitements et allergies

Si l'accompagnant humain ou le chien souffre d'une maladie chronique (par exemple, épilepsie, asthme, etc.) ou présente des allergies alimentaires, 1 vie 2 chiens doit en être informé obligatoirement avant l'activité. Il est de la responsabilité de l'accompagnant de fournir toutes les informations nécessaires concernant la maladie, les allergies et les éventuels traitements en cours.

Responsabilités des participants

L'accompagnant humain doit s'assurer de prendre son traitement avant l'activité, si nécessaire, et d'avoir sur lui le traitement requis en cas de besoin. Il doit également indiquer à 1 vie 2 chiens où se situe le traitement pendant l'activité.

Si le chien nécessite un traitement particulier en lien avec une condition médicale, l'accompagnant humain doit veiller à ce que le traitement soit disponible et informer 1 vie 2 chiens de son emplacement.

En cas d'allergies alimentaires, l'accompagnant humain doit informer 1 vie 2 chiens des aliments à éviter et des risques associés. 1 vie 2 chiens ne peut être tenu responsable en cas de réaction allergique si le chien ingurgite une friandise ou si une friandise est donnée par

le prestataire, malgré les précautions prises.

1 vie 2 chiens décline toute responsabilité en cas de complications liées à une maladie chronique non signalée, à l'absence de traitement ou à une réaction allergique survenue lors des activités.

Article 21 : Acceptation des Conditions Générales de Vente

En validant sa réservation ou sa prestation, le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente présentes et les accepte sans réserve. Ces CGV constituent l'intégralité de l'accord entre 1 vie 2 chiens et le client, et prévalent sur tout autre document ou échange préalable.

Pour toute question ou information complémentaire, 1 vie 2 chiens reste à votre disposition.